

Bachelier en management de la logistique

| | | |
|---|---------------------------|---|
| HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE | | |
| Tél : +32 (0) 64 23 76 23 | Fax : +32 (0) 64 23 76 33 | Mail : eco.lalouviere@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| Anglais I | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code | ECLG1B45CLA | Caractère | Obligatoire |
| Nouveau Code | XOLG1450 | | |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 6 C | Volume horaire | 72 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Anne-Brigitte LAURENT (anne-brigitte.laurent@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 60 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif de donner aux étudiants les outils de base nécessaires à l'apprentissage de la langue anglaise parlée et écrite; elle se centre donc sur l'acquisition d'un vocabulaire usuel, économique et de la logistique ainsi que sur l'acquisition des principaux principes grammaticaux et de conjugaison utilisés couramment dans le monde économique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**
- 2.1 Négocier, présenter et argumenter dans un contexte multilingue
 - 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
 - 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- communiquer en anglais de façon fluide, structurée et claire
- utiliser le vocabulaire adéquat et appliquer les principes grammaticaux et de conjugaison usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus provenant de sources écrites et/ou orales

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG1B45CLAA Anglais I 72 h / 6 C

Contenu

- Vocabulaire lié aux activités économiques et logistiques
- Application de la grammaire (les temps actifs et passifs, les propositions, les verbes modaux, les infinitifs avec et sans "to", gérondifs, pronoms relatifs, ...)

- Compréhensions à la lecture et à l'audition
- ...

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive, inductive, interactive, progressive, et par situation-problème
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses
- Exercices de communication divers
- Travail en autonomie et/ou en groupe
- Travail régulier

L'étudiant sera acteur de sa formation en langue anglaise, se donnera des objectifs à atteindre qui seront individuellement vérifiés tout au long de l'année avec bilan en fin d'année. Tout étudiant aura comme but le progrès et une amélioration de son niveau avec l'utilisation de différentes stratégies en fonction de sa situation en langue anglaise.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues
- Tutorats
- Charte d'engagement de l'étudiant pour les activités d'apprentissage en langues étrangères de l'année académique en cours.
- Service d'Aide à la Réussite (SAR) langues : sur base du test d'évaluation réalisé en début d'année, l'étudiant est tenu de participer aux heures complémentaires de SAR qui font partie intégrante de l'UE. L'enseignant titulaire peut à tout moment de l'année inscrire un étudiant à ces heures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation continue durant l'année ayant pour objectif de vérifier l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Elles permettent à l'étudiant de suivre son évolution individuelle et de remédier immédiatement aux lacunes en cas de non acquisition.

Q1 = évaluation continue (5%) + interrogation générale en janvier (25%)

Q2 = évaluation continue (10%) + examen écrit juin (60%)

Q3 = examen écrit (100%)

Evaluation continue: en cas d'absence non justifiée à une interrogation du TJ, l'étudiant obtiendra une note de zéro pour cette interrogation. Si l'absence est justifiée, l'étudiant doit faire parvenir au professeur une copie du certificat médical le plus rapidement possible sinon cela entraînera une note de zéro.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | Evc | 5 | Evc | 10 | | |
| Période d'évaluation | Eve | 25 | Exe | 60 | Exe | 100 |

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).